



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 7 mai 2019 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 4, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 04.

153/07-05-19

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 13 mai 2019 à 17 h :
  - D.2 Adoption du Règlement numéro 2019-340 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats
  - D.3 Adoption du Règlement numéro 2019-341 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage
  - D.4 Adoption du Règlement numéro 2019-342 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction
  - D.5 Adoption du Règlement numéro 2019-343 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement
  - D.6 Adoption du Règlement numéro 2019-344 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - F.6 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

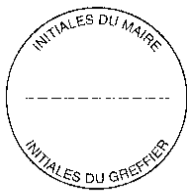
#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019
3. Inondations – Félicitations à tout le personnel de la Ville de Rivière-Rouge
4. Suivi de la mairie

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. Dérogation mineure numéro 2019-40021
2. PIIA 2019-40016 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville
3. PIIA 2019-40018 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

4. PIIA 2019-40022 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville
5. Adoption de la Politique incitative numéro 2019-01 concernant la protection et la conservation des plans d'eau situés sur le territoire de Rivière-Rouge et la quiétude des riverains
6. Renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique avec la MRC d'Antoine-Labelle pour les années 2019 à 2022

### C AVIS DE MOTION

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-347 décrétant l'acquisition d'un tracteur à trottoir neuf 2019 avec équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts

### D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 2019-346 concernant la protection et la conservation des plans d'eau et obligeant à laver les embarcations et leurs accessoires
2. Adoption du Règlement numéro 2019-340 modifiant le Règlement numéro 181 relatif aux permis et certificats – **reporté**
3. Adoption du Règlement numéro 2019-341 modifiant le Règlement numéro 182 relatif au zonage – **reporté**
4. Adoption du Règlement numéro 2019-342 modifiant le Règlement numéro 183 relatif à la construction – **reporté**
5. Adoption du Règlement numéro 2019-343 modifiant le Règlement numéro 184 relatif au lotissement – **reporté**
6. Adoption du Règlement numéro 2019-344 modifiant le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – **reporté**

### E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2019-04 – Fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée année 2012 ou plus récente

### F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2019
2. Appropriation du surplus non affecté pour payer le solde de la facture de la Sûreté du Québec
3. Reddition de comptes du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales
4. Autorisation de transfert de fonds interservices
5. Mandat à une firme d'avocats pour le recouvrement de taxes foncières – Matricule numéro 2151-08-4075
6. Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat – **reporté**
7. Nomination d'un « Directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique »
8. Embauche d'un « Chef de service – Loisirs, culture, développement économique et récréotouristique »
9. Embauche d'un « Technicien en développement économique et récréotouristique »
10. Embauche d'un « Préposé à l'entretien journalier »
11. Embauche d'un « Chauffeur-opérateur-journalier »
12. Embauche d'un « Coordonnateur journalier spécialisé »
13. Dépôt de la liste des embauches et réaffectations des personnes salariées pour le mois d'avril 2019
14. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 042/05-02-19
15. Nomination d'une personne responsable des relations avec les entrepreneurs et le CLD d'Antoine-Labelle
16. Mariages et unions civiles – Nomination des élus célébrants
17. Mariages et unions civiles - Formation

### G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Demande au gouvernement pour une aide financière pour le remboursement des dépenses pour les mesures d'urgence reliées à l'inondation du 25 au 30 avril 2019
2. Acquisition d'un système d'alerte à la population

### H TRAVAUX PUBLICS

1. Location d'une niveleuse John Deere 2018
2. Entente intermunicipale entre les municipalités de La Macaza, Nominique et de la Ville de Rivière-Rouge visant la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en commun d'un service de collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

3. Approbation du règlement d'emprunt numéro 44 de la Régie intermunicipale des déchets de la rouge (RIDR)
4. Renouvellement de l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage avec la MRC d'Antoine-Labelle pour les années 2019 à 2022

### I LOISIRS ET CULTURE

1. Don des vieilles chaises de la salle Sainte-Véronique à des organismes de Rivière-Rouge
2. Déneigement de la toiture du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

### J DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

1. Désistement de la ZEC Maison-de-Pierre de l'entente provinciale sur la circulation quad dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC)

### K DIVERS

1. Déclaration de la Semaine de la santé mentale

#### Période de questions du public

### L AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

154/07-05-19

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2019

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

### ADOPTÉE

155/07-05-19

### INONDATIONS – FÉLICITATIONS À TOUT LE PERSONNEL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil remercient unanimement tout le personnel de la Ville de Rivière-Rouge pour son dévouement, son esprit collaboratif et son excellent travail effectué avec professionnalisme durant la période des mesures d'urgence afin d'assurer le bien-être des citoyens et la sécurité des lieux.

Que tout un chacun soit personnellement remercié pour sa présence, son empathie, son efficience et pour avoir mis à contribution toutes ses connaissances et compétences afin de rendre le plan des mesures d'urgence de la Ville de Rivière-Rouge viable.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers, notamment :

- Période de questions lors des séances : Le maire demande que les questions soient d'ordre général et invite les citoyens de communiquer avec les directeurs concernés pour les cas particuliers ou personnels;
- Annulation de la distribution du compostage à la population en raison, notamment, du verre trouvé dans le lot;
- Coût de déneigement;
- Achat d'une unité réfrigérée pour les pannes d'électricité majeures (service à la population);
- Démarche Municipalité amie des aînés (MADA) : la conseillère Karine Bélisle explique la démarche et distribue le questionnaire.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

156/07-05-19

#### DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2019-40021

**CONSIDÉRANT** que le maire a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne le lot 293 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation, situé au 25, rue L'Annonciation Sud qui est identifié par le matricule numéro 9941-47-3042;

**CONSIDÉRANT** la demande vise à permettre l'ajout d'un bâtiment accessoire à 0,5 mètre du bâtiment principal, alors que la réglementation exige une marge de deux (2) mètres et à moins de six (6) mètres de la limite avant de la montée Marois, afin de permettre le déploiement de la fibre optique de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que l'implantation de l'espace sur dalle au sol pour les cabines extérieures liées au déploiement de la fibre optique de la MRC d'Antoine-Labelle ne peut respecter les deux (2) mètres exigés selon les contraintes liées au projet et à l'espace du terrain en question;

**CONSIDÉRANT** que le déploiement de la fibre optique est nécessaire et est un enjeu fondamental pour les citoyens de la Ville et de la région;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs terrains et que plusieurs analyses ont été effectuées avant de se positionner sur le présent terrain;

**CONSIDÉRANT** le plan de propriété dossier 9426-1, plan 28562, minute 2859 émis le 3 octobre 2018 et préparé par M. Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre et de la localisation projetée;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

**CONSIDÉRANT** que le terrain possède deux (2) marges avant et est ainsi plus restreint;

**CONSIDÉRANT** qu'il est impossible de pouvoir respecter la distance minimale de deux (2) mètres avec le bâtiment principal et de respecter les six (6) mètres de la marge avant à la montée Marois;

**CONSIDÉRANT** que le principe de base qui a été mis de l'avant pour les centres de données du projet Internet haute vitesse était de favoriser, lorsque possible, l'implantation des centres dans les locaux qui accueillent déjà les équipements de fibre optique des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle. Dans l'impossibilité, en raison du manque d'espace ou d'autres contraintes identifiées par la firme CIMA+, une solution extérieure, sur les terrains mêmes des municipalités, était alors mise de l'avant;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment accessoire est destiné à accueillir les équipements actifs du réseau qui desserviront près de deux mille deux cents (2 200) portes dans le secteur de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que l'emplacement est proposé conformément à la résolution de principe numéro 341/02-10-18 (Annexe 1) et est basé sur une proposition faite par la MRC d'Antoine-Labelle d'une zone approximative, apparaissant en jaune sur le plan numéro 28562 préparé par M. Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre;

**CONSIDÉRANT** qu'il était impossible d'attacher la dalle et les cabinets au bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans une zone publique, soit la zone « PU-06 »;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins et cause un préjudice au demandeur pour le déploiement de ce service;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-25/19.04.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 avril 2019, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

**CONSIDÉRANT** que suite aux discussions avec les divers services de la Ville et le conseil municipal, de légères modifications ont été demandées à la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'emplacement, laquelle a accepté ces modifications;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre l'ajout d'un bâtiment accessoire à 0,5 mètre du bâtiment principal, alors que la réglementation exige une marge de deux (2) mètres et à moins de six (6) mètres de la limite avant de la montée Marois, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et conditionnellement à la transmission des plans modifiés par la MRC d'Antoine-Labelle.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

157/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **PIIA 2019-40016 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée pour la propriété située au 281, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 87 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-40-1134;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit une (1) enseigne en façade et une (1) en projection au nouveau commerce « Barbatruc »;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne en projection est de 0,53 mètre carré, alors que la superficie maximale admissible est de 0,94 mètre carré;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale de l'enseigne en façade est de 2,48 mètres carrés, alors que la superficie maximale admissible est de 2,80 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que les couleurs, les formes et les matériaux sont conformes à l'ensemble des dispositions prévues aux articles 8.17 et suivants du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** que les enseignes proposées sont de bonne dimension et démontrent une belle intégration à l'espace disponible;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 8 : Intégrer l'affichage sur les différents bâtiments et/ou terrains afin de permettre de développer une image distinctive et particularisée au centre-ville, en fonction des critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-21/19.04.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 avril 2019, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant à permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit l'installation d'une enseigne en façade et une en projection audit commerce, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

158/12-03-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### PIIA 2019-40018 - PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée pour la propriété située au 306, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 84 et la partie des lots 83 et 85 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-40-5853;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur la modification de la façade principale du bâtiment et sur l'ajout d'un transformateur en façade pour le projet de la résidence « Villa Cartier »;

**CONSIDÉRANT** les conditions et acceptations des précédentes résolutions au projet de la résidence « Villa Cartier »;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur désire apporter des modifications dans le but de minimiser les coûts du projet et que la seule solution envisageable est de déplacer la salle des machines originalement prévue au sous-sol à l'avant gauche du bâtiment, ce qui a pour effet de sortir du sol le transformateur;

**CONSIDÉRANT** qu'une nouvelle esquisse nous a été présentée le 25 mars dernier, à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment est à vocation institutionnelle, il est difficile de respecter certains objectifs malgré plusieurs efforts des promoteurs;

**CONSIDÉRANT** que l'avancée qui vient intégrer la salle des machines est recouverte de brique de couleur « charcoal », en rappel au rez-de-chaussée du reste du bâtiment, mais ne contient pas de détails architecturaux et ne comprend aucune ouverture;

**CONSIDÉRANT** que selon l'esquisse fournie à la présente, il y a ajout de végétaux à l'avancée afin de venir bonifier la façade avant;

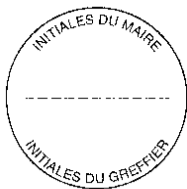
**CONSIDÉRANT** que tout le reste du projet demeure inchangé;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-13 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 2 : Privilégier une insertion harmonieuse des nouveaux bâtiments par rapport aux implantations existantes, en fonction des critères édictés au règlement;
- l'objectif 4 : Intégrer les constructions aux formes architecturales traditionnelles du milieu bâti environnant et dégageant une image architecturale de qualité supérieure, en répondant aux critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-22/19.04.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 avril 2019, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon l'esquisse reçue le 25 mars 2019, la présente demande visant la modification de la façade principale du bâtiment et sur l'ajout d'un transformateur en façade pour le projet de la résidence « Villa Cartier », le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et avec la condition suivante :

- d'ajouter une clôture de couleur identique à la brique (« charcoal ») entourant le transformateur à l'arrière des végétaux qui seront installés autour de celui-ci.

### ADOPTÉE

159/07-05-19

### PIIA 2019-40022 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville a été présentée pour la propriété située au 25, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 293 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9941-47-3042;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-26/19.04.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 avril 2019, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à harmoniser l'aspect esthétique d'un bâtiment accessoire comprenant une dalle sur sol et des cabines extérieures métalliques pour le déploiement de la fibre optique de la MRC d'Antoine-Labelle avec son environnement;

**CONSIDÉRANT** le visuel transmis et la localisation projetée en marge avant (côté droit du bâtiment);

**CONSIDÉRANT** qu'un poteau de service devra aussi être implanté sur le terrain de la Ville afin d'alimenter en électricité le cabinet extérieur;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment accessoire sera visible de la montée Marois, de la rue du Pont et de la rue L'Annonciation Sud;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment principal possède un muret de tôle entourant le bas de celui-ci sur ses deux (2) façades principales en cour avant;

**CONSIDÉRANT** que le cabinet extérieur s'insère dans une zone dont les qualités esthétiques sont importantes, il est proposé par le demandeur d'aménager un écran visuel en forme de « L » entre l'espace patio et le cabinet extérieur et entre le cabinet extérieur et l'avant du bâtiment principal, comme indiqué sur le plan projet. De cette façon, le cabinet ne serait pas visible de la rue et l'espace où est situé le patio (plan du projet) serait encore agréable;

**CONSIDÉRANT** que l'écran visuel proposé par le demandeur cherche à s'intégrer le plus harmonieusement dans l'aménagement paysager actuel, il pourrait être en bois ou en métal de façon à reprendre le concept du muret faisant le tour de deux (2) côtés du bâtiment actuel et y ajouter des végétaux;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone PU-06 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 2 : Privilégier une insertion harmonieuse des nouveaux bâtiments par rapport aux implantations existantes, en fonction des critères édictés au règlement;
- l'objectif 3 : Harmoniser les éléments du cadre bâti avec la structure, le gabarit et le volume du milieu bâti environnant, en fonction des critères édictés au règlement;
- l'objectif 6 : Favoriser des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants en respectant les critères édictés au règlement;
- l'objectif 7 : Préserver et renforcer l'unité visuelle du secteur en respectant les critères édictés au règlement

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies et le descriptif des travaux proposés, la présente demande visant à harmoniser l'aspect esthétique du bâtiment accessoire avec son environnement, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et avec les conditions suivantes :

- d'entourer (face à la montée Marois et à la rue L'Annonciation Sud) la dalle avec le même matériau de même couleur qui entoure actuellement l'hôtel de ville en façade, le tout à une hauteur permettant de dissimiler les cabinets extérieurs;
- le poteau ajouté doit être de couleur foncée ou similaire à ceux de la Ville, s'ils sont disponibles et respectent le budget de réalisation;
- les arbres et arbustes existants doivent être préservés.

### ADOPTÉE

160/07-05-19

### ADOPTION DE LA POLITIQUE INCITATIVE NUMÉRO 2019-01 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES PLANS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE RIVIÈRE-ROUGE ET LA QUIÉTUDE DES RIVERAINS

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique incitative numéro 2019-01 concernant la protection et la conservation des plans d'eau situés sur le territoire de Rivière-Rouge et la quiétude des riverains.

Que la Politique incitative numéro 2019-01 remplace la Politique incitative concernant la protection et la conservation des plans d'eau situés sur le territoire de Rivière-Rouge adoptée par la résolution numéro 224/12-05-14 le 12 mai 2014.

Que ladite Politique numéro 2019-01 soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

161/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LES ANNÉES 2019 À 2022**

**CONSIDÉRANT** que l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, est venue à échéance le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 28 novembre 2018 (MRC-CC-13121-11-18);

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2019 à 2022 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire, M. Denis Charette et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-347 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR À TROTTOIR NEUF 2019 AVEC ÉQUIPEMENTS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

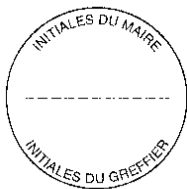
La conseillère Carole Panneton donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-347 décrétant l'acquisition d'un tracteur à trottoir neuf 2019 avec équipements et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Carole Panneton dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-346 CONCERNANT LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES PLANS D'EAU ET OBLIGEANT À LAVER LES EMBARCATIONS ET LEURS ACCESSOIRES**

Les membres du conseil demandent unanimement que le présent sujet soit reporté à l'ajournement du 13 mai prochain.



No de résolution  
ou annotation

162/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-04 – FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'UNE NIVELEUSE USAGÉE ANNÉE 2012 OU PLUS RÉCENTE

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public pour la fourniture d'une niveleuse usagée année 2012 ou plus récente pour le Service des travaux publics de la Ville;

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge et des dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics de la Ville, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée année 2012 ou plus récente pour le Service des travaux publics de la Ville.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

#### **ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

163/07-05-19

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2019 se détaille comme suit :

Salaires :	164 751,54 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	96 238,17 \$
Comptes courants :	<u>505 443,87 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>766 433,58 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 326.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 326 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

164/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR PAYER LE SOLDE DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 664 800 \$ avait été prévu au budget 2019 pour les services de la Sûreté du Québec, tel montant basé sur une projection;

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture de la Sûreté du Québec le 1<sup>er</sup> avril 2019 au montant de 674 978 \$, soit un montant de 10 178 \$ plus élevé que prévu;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant net de 10 178 \$ du surplus non affecté pour payer le solde de la facture de la Sûreté du Québec.

#### **ADOPTÉE**

165/07-05-19

### **REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports (MTQ) versera une compensation de 658 181 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales.

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le MTQ que son auditeur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2019.

#### **ADOPTÉE**

166/07-05-19

### **AUTORISATION DE TRANSFERT DE FONDS INTERSERVICES**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la trésorière, Mme Guylaine Giroux, à procéder aux transferts de fonds interservices suivants, le tout tel que décrit aux formulaires joints en annexe de la présente :

- d'un montant de 2 217,34 \$ afin d'acquitter la dépense relative au programme d'aide aux employés de la compagnie « Homewood »;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

- d'un montant de 10 500 \$ pour la réalisation d'une marina au lac Tibériade;
- d'un montant de 10 000 \$ pour l'achat de bacs verts et de bacs bruns;
- d'un montant de 1 270 \$ pour le paiement des assurances générales.

### ADOPTÉE

167/07-05-19

#### **MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS POUR LE RECOUVREMENT DE TAXES FONCIÈRES – MATRICULE NUMÉRO 2151-08-4075**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la Me Rino Soucy, de la firme « DHC Avocats », pour le recouvrement des taxes foncières dues par le propriétaire de l'immeuble identifié par le matricule numéro 2151-08-4075.

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

168/07-05-19

#### **NOMINATION D'UN « DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE ET DIRECTEUR PAR INTÉRIM DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la nomination de M. Patrick Cyr à titre de « Directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique » de la Ville de Rivière-Rouge, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Charette, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

169/07-05-19

#### **EMBAUCHE D'UN « CHEF DE SERVICE – LOISIRS, CULTURE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Raphaël Beauchamp à titre de « Chef de service – Loisirs, culture, développement, économique et récréotouristique », à compter du 6 mai 2019, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, Denis Charette, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce contrat.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

170/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **EMBAUCHE D'UN « TECHNICIEN EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Alexandre Légaré, au poste à temps complet de technicien en développement économique et récréotouristique, à compter du 25 avril 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

171/07-05-19

### **EMBAUCHE D'UN « PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN JOURNALIER »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Alex Bernard, au poste temporaire de préposé à l'entretien journalier, à compter du 30 avril 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

172/07-05-19

### **EMBAUCHE D'UN « CHAUFFEUR-OPÉRATEUR-JOURNALIER »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de M. Stéphane Piché, au poste temporaire de chauffeur-opérateur-journalier, à compter du 6 mai 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

173/07-05-19

### **EMBAUCHE D'UN « COORDONNATEUR JOURNALIER SPÉCIALISÉ »**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Jonathan Leduc, au poste à temps complet de coordonnateur journalier spécialisé, à compter du 13 mai 2019, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES ET RÉAFFECTATIONS DES PERSONNES SALARIÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2019**

La liste des embauches et réaffectations des personnes salariées pour le mois d'avril 2019 est déposée conformément aux articles 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 7,1 du règlement 326 de la Ville.



No de résolution  
ou annotation

174/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 042/05-02-19**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil modifie la résolution numéro 042/05-02-19 adoptée lors de la  
séance ordinaire du 5 février 2019 de façon à ajouter un comité comme suit :

<b>Comité en logement social</b> (avec la MRC d'Antoine-Labelle)	Responsable : Alain Otto
---	--------------------------

#### **ADOPTÉE**

175/07-05-19

### **NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LES ENTREPRENEURS ET LE CLD D'ANTOINE-LABELLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un comité composé d'élus a été mis en place pour  
« Élaborer et mettre en place un plan d'action pour orienter, synchroniser et  
aligner les besoins des entrepreneurs en lien avec les services municipaux »;

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration du plan d'action a fait l'objet d'une  
concertation auprès des élus et des entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT** que la première action du plan est « Établir une politique et  
renforcer l'accompagnement pour favoriser la réalisation des projets  
entrepreneuriaux »;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut assurer la prise en charge des entrepreneurs et  
de comprendre les besoins au-delà de la demande;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut assurer le lien avec le CLD d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que le CLD d'Antoine-Labelle est la porte d'entrée pour les  
projets entrepreneuriaux sur le territoire;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité

De nommer M. Patrick Cyr, directeur du Service des loisirs et de la culture et  
directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, afin  
de prendre en charge les entrepreneurs faisant une demande à la Ville et  
d'assurer le lien ainsi que les échanges en matière d'entrepreneuriat et de  
développement économique avec le CLD d'Antoine-Labelle.

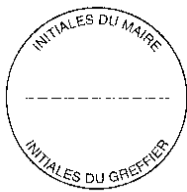
#### **ADOPTÉE**

176/07-05-19

### **MARIAGES ET UNIONS CIVILES – NOMINATION DES ÉLUS CÉLÉBRANTS**

**CONSIDÉRANT** l'article 366 du *Code civil du Québec* permettant aux  
maires et aux membres des conseils municipaux de demander au Directeur  
de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des  
mariages ou des unions civiles;

**CONSIDÉRANT** la volonté du maire, M. Denis Charette, et de la  
conseillère, Mme Karine Bélisle, afin d'agir comme célébrants compétents sur  
le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au Directeur de l'État civil de reconnaître le maire, M. Denis Charette, et la conseillère, Mme Karine Bélisle, comme célébrants compétents sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge et de leur émettre un numéro de célébrant.

### **ADOPTÉE**

177/07-05-19

### **MARIAGES ET UNIONS CIVILS - FORMATION**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la conseillère, Mme Karine Bélisle, à participer à la formation offerte en ligne par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) portant sur la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile et de défrayer les coûts d'inscription s'y rattachant.

Que le remboursement soit fait conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

### **ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

178/07-05-19

### **DEMANDE AU GOUVERNEMENT POUR UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MESURES D'URGENCE RELIÉES À L'INONDATION DU 25 AU 30 AVRIL 2019**

**CONSIDÉRANT** que suite à la crue des eaux printanière vécue du 25 au 30 avril 2019 provoquant ainsi une inondation majeure dans la Ville de Rivière-Rouge et que celle-ci a dû porter assistance aux citoyens domiciliés en zone inondable;

**CONSIDÉRANT** que des mesures d'urgence ont dû être mises en place et que les employés de la Ville (Service des travaux publics, Service de sécurité incendie et administration) ont dû intervenir à plusieurs endroits, et ce, à toute heure du jour ou de la nuit;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que la trésorière, Mme Guylaine Giroux, soit autorisée à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents du ministère de la Sécurité publique pour ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte.

### **ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

179/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### ACQUISITION D'UN SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 194 de la *Loi sur la sécurité publique*, toute municipalité locale doit avoir en vigueur sur son territoire des procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que des moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

**CONSIDÉRANT** qu'en lien avec ledit article 194, le ministre de la Sécurité publique a publié le 9 mai 2018 dans la Gazette officielle du Québec le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre »;

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement indique que toute municipalité locale doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'un système d'alerte à la population par le biais de la téléphonie terrestre et cellulaire répond aux exigences du ministère de la Sécurité civile en plus de rejoindre la majorité de la population de Rivière-Rouge;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat de 60 mois à la compagnie Mobilonde pour la mise en place du système CitCom du Groupe CLR, incluant la configuration, l'importation des données et la formation des utilisateurs, selon la formule clé en main (24/7), au montant total de 21 500 \$ plus les taxes applicables (montant net de 22 572,31 \$), soit 500 \$ de frais de configuration et 350 \$ de frais mensuels, le tout conformément à sa proposition du 2 avril 2019.

Que la partie de ladite dépense imputable à 2019, soit les frais de 500 \$ de configuration et les frais mensuels de 350 \$ plus les taxes applicables, soit prise à même le surplus non affecté. Que les frais mensuels pour les années subséquentes soient pris à même le budget d'exploitation de la Ville.

Que la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour en assurer le suivi.

#### **ADOPTÉE**

### TRAVAUX PUBLICS

#### LOCATION D'UNE NIVELEUSE JOHN DEER 2018

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la location d'une niveleuse de marque John Deer 2018, modèle 772GP, pour le Service des travaux publics, telle location étant faite auprès de la compagnie « Nortrax Québec inc. » au montant de 20 000 \$ (10 000 \$/mois) plus les taxes applicables, pour une période de deux (2) mois, soit du 22 mars 2019 au 26 mai 2019.

180/07-05-19



No de résolution  
ou annotation

181/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer tous les documents se rattachant à ce dossier, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, et soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

### ADOPTÉE

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LES MUNICIPALITÉS DE LA MACAZA, NOMININGUE ET DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE VISANT LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES, ORGANIQUES ET RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT** qu'en juin 2018, les municipalités de Nominuingue, La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge ont discuté de la possibilité d'une mise en commun visant la collecte des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT** que les trois municipalités ont convenu que, avant de prendre une décision finale et aller de l'avant, elles souhaitaient connaître les tenants et aboutissants d'un tel regroupement;

**CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a annoncé la reconduction du programme « Aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités en milieu municipal » via le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**CONSIDÉRANT** que les trois municipalités considéraient que ce programme permettrait de répondre aux questionnements et aux préoccupations des trois (3) municipalités concernant un tel projet de mise en commun;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Nominuingue et la Ville de Rivière-Rouge ont confié par résolution (Nominuingue - résolution 2018-06-152 et Ville de Rivière-Rouge - résolution 198/05-06-18) à la Municipalité de La Macaza le mandat de présenter une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de La Macaza a présenté une demande de subvention pour un projet estimé à 70 910 \$ tel qu'il appert au document en annexe et qu'elle a reçu le 1<sup>er</sup> février 2019 une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'avisant de l'acceptation d'une aide gouvernementale représentant 50 % des coûts de l'étude, soit 35 455 \$;

**CONSIDÉRANT** que la demande avait été soumise par la Municipalité de La Macaza et qu'un protocole devait être signé entre le MAMH et le mandataire, soit la Municipalité de La Macaza, pour officialiser la subvention, tel protocole signé le 7 mars 2019 joint en annexe à cette résolution;

**CONSIDÉRANT** que pour réaliser cette étude, les municipalités s'engageaient à assumer 50 % des coûts;

**CONSIDÉRANT** que les trois (3) municipalités conviennent qu'une entente intermunicipale doit être rédigée et acceptée par les trois (3) municipalités pour convenir d'une répartition du coût devant être assumé par les trois (3) municipalités;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

**CONSIDÉRANT** qu'une entente intermunicipale a été rédigée et jointe en annexe à cette résolution, entente qui décrit la répartition des coûts entre les trois (3) municipalités sur la base de critères de répartition convenus et acceptés par les trois (3) municipalités;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité

D'entériner l'entente intermunicipale qui officialise la démarche d'une étude d'opportunité visant la mise en commun de la collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles, laquelle entente pourrait permettre, suite à une décision des trois (3) municipalités, la mise en opération d'une mise en commun.

Que la dépense relative à cette étude soit répartie à parts égales entre les parties, soit un montant de 11 818,34 \$.

Que ladite entente intermunicipale soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

Que le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer ladite entente.

### **ADOPTÉE**

182/07-05-19

### **APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 44 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)**

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté le règlement numéro 44 décrétant un emprunt de cent cinquante mille dollars (150 000,00 \$) pour l'achat d'un tamiseur rotatif neuf ou usagé de moins de 100 heures d'utilisation, année 2019, de marque Roto-Screen, modèle R-600 ou son équivalence;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par ledit règlement, la RIDR est autorisée à emprunter une somme de 150 000 \$ sur une période de quinze (15) ans pour l'achat d'un tamiseur rotatif;

**CONSIDÉRANT** que pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, les dépenses seront réparties entre les dix (10) municipalités participantes aux projets, soit L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nomingue, Rivière-Rouge, Labelle, La Minerve, La Conception, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant, et ce, pour l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR selon le tonnage respectif annuel des bacs noirs et des bacs bruns;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le règlement numéro 44 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) tel qu'adopté par la RIDR lors de sa séance extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

183/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU ET À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NETTOYAGE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LES ANNÉES 2019 À 2022**

**CONSIDÉRANT** que l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire est venue à échéance le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de l'entente doivent être maintenues dans son cadre actuel afin d'assurer l'exercice de la compétence en matière de gestion de l'écoulement des eaux;

**CONSIDÉRANT** que la forme de l'entente permet de réduire les procédures et de confier les interventions aux municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 28 novembre 2018;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité,

D'accepter de renouveler, pour les années 2019 à 2022, l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, incluant l'annexe relative au procédurier pour l'exécution des travaux et d'autoriser le maire, M. Denis Charette et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

### **LOISIRS ET CULTURE**

184/07-05-19

### **DON DES VIEILLES CHAISES DE LA SALLE SAINTE-VÉRONIQUE À DES ORGANISMES DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M. Patrick Cyr, directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, afin d'offrir à titre gratuit les vieilles chaises de la salle Sainte-Véronique à des organismes de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

185/07-05-19

### **DÉNEIGEMENT DE LA TOITURE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner les travaux de déneigement de la toiture du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) pour un montant maximum de 4 085 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution  
ou annotation

186/07-05-19

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Que ce montant soit réparti comme suit : 25 % à même le surplus non affecté de la Ville et 75 % à même le fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

### ADOPTÉE

#### **DÉSISTEMENT DE LA ZEC MAISON-DE-PIERRE DE L'ENTENTE PROVINCIALE SUR LA CIRCULATION QUAD DANS LES ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE (ZEC)**

**CONSIDÉRANT** que l'assemblée générale annuelle de la ZEC Maison-de-Pierre a résolu d'abroger l'article 4 de son règlement faisant référence à l'exclusion des membres de la Fédération québécoise des clubs quad (FQCQ) n'étant pas obligés de s'enregistrer et d'acquitter les droits de circulation sur le territoire de la ZEC Maison-de-Pierre;

**CONSIDÉRANT** que la ZEC Maison-de-Pierre a demandé au club quad, responsable du sentier fédéré localisé sur son territoire, de retirer toute la signalisation destinée aux quadistes;

**CONSIDÉRANT** que l'absence de signalisation officielle vient détruire le statut de sentier fédéré 4 saisons;

**CONSIDÉRANT** que la coupure du réseau fédéré positionne la Municipalité de L'Ascension en cul-de-sac sur toute la cartographie officielle de la FQCQ (papier et numérique) et des autres producteurs de cartes thématiques;

**CONSIDÉRANT** que le club quad a déjà investi plus de 93 000 \$ en aval, en amont ainsi que sur le territoire de la ZEC afin d'améliorer ce lien régional 4 saisons;

**CONSIDÉRANT** que la région travaille activement avec les clubs et parties prenantes pour maintenir l'intégrité du réseau en investissant et soutenant les clubs dans l'entretien et l'aménagement d'infrastructures;

**CONSIDÉRANT** que ce lien régional représente un accès à la partie du nord du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle pour la clientèle provenant des régions plus au sud;

**CONSIDÉRANT** que la pratique récréotouristique du quad génère des revenus annuels de 25 M\$ et plus et que 361 emplois sont reliés à l'existence de cette industrie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**CONSIDÉRANT** que la région souhaite devenir la destination numéro 1 en offrant une expérience 4 saisons complètes sur un réseau de qualité;

**CONSIDÉRANT** que les intervenants de la région ainsi que le CLD d'Antoine-Labelle investissent massivement pour promouvoir le quad et positionner la région comme destination quad 4 saisons;

**CONSIDÉRANT** que les quadistes circuleront dorénavant sur le territoire de la ZEC sans pouvoir se référer à une signalisation quad officielle provoquant ainsi une expérience potentiellement désagréable et dangereuse;

**CONSIDÉRANT** que le désistement de la ZEC Maison-de-Pierre vient menacer l'entente provinciale sur la circulation quad dans les ZECS ainsi que l'économie de plusieurs autres régions du Québec tout en menaçant sérieusement l'intégrité du réseau;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

**CONSIDÉRANT** que les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle soutiennent l'industrie du VHR et reconnaissent son importance pour la vitalité économique de ses villes et villages;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités souhaitent réduire les facteurs de risque pouvant mettre en péril l'intégrité du réseau;

**CONSIDÉRANT** que sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, des groupes d'individus peuvent intervenir sur un territoire public en vertu d'une délégation de gestion, d'une loi et d'une réglementation et que certaines décisions entraînent des conséquences négatives pour la santé économique de toute une région;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ainsi qu'au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) d'intervenir auprès des dirigeants de la ZEC Maison-de-Pierre pour les sensibiliser sur l'importance de respecter l'entente provinciale sur la circulation quad dans les ZECS, et ce, afin de maintenir l'intégrité du réseau.

De demander au ministère concerné de réviser officiellement le « Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et pêche » afin que la présence d'un sentier VHR (quad et motoneige) et des clientèles quadistes et motoneigistes soient prises en considération afin d'assurer la pérennité et l'intégrité du réseau et surtout éviter une double tarification pour les touristes et excursionnistes qui acquittent déjà des droits d'accès.

### **ADOPTÉE**

### **DIVERS**

187/07-05-19

### **DÉCLARATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT** que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

**CONSIDÉRANT** que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**CONSIDÉRANT** que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**CONSIDÉRANT** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2019

Que le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Découvrir c'est voir autrement ».

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

188/07-05-19

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée le lundi 13 mai 2019 à 17 h.  
Il est 21 h 37.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire